

Développement durable ... la CDC s'engage





CHARTERSE

AVANT-PROPOS



La responsabilité sociale de l'entreprise vise à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans ses activités et ses relations vis-à-vis de ses parties prenantes.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) étant l'investisseur de long terme et la première institution publique labellisée RSE CONECT, du fait de son rôle d'initiateur, s'engage à faire valoir les bonnes pratiques sociétales et environnementales via l'adoption de la présente charte aussi bien par l'ensemble de ses collaborateurs que par ses partenaires. Ainsi, la charte de responsabilité sociale et environnementale de la CDC formalise l'engagement et l'adhésion de l'ensemble de ses collaborateurs aux objectifs du développement durable.

Œuvrant de manière continue à trouver l'équilibre entre la réalisation de ses activités économiques, l'entretien de ses relations sociales et la limitation de son impact environnemental, la CDC exerce ses responsabilités sociale et environnementale aussi bien dans la prise des décisions stratégiques que dans les opérations quotidiennes. Elle se veut également responsable vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes en favorisant une communication sincère et transparente sur son activité.

In fine, la CDC veille à la promotion de l'investissement responsable qui n'est pas seulement une mode mais une véritable façon de penser l'avenir et l'investissement autrement !



POLITIQUE RSE AU COEUR DES MISSIONS DE LA CDC



La CDC fait de la RSE une priorité placée au cœur de ses métiers et prête une attention particulière aux attentes de toutes ses parties prenantes.

Adoptée avec une sincère conviction volontariste de la part de ses employés, la définition de la RSE énoncée par la norme internationale ISO 26000 stipule que « la RSE est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

Par son alignement avec sa doctrine d'investissement et son modèle de croissance, la CDC a défini quatre piliers stratégiques favorisant l'engagement ainsi qu'une dynamique d'amélioration continue au niveau de ses activités.



1 Promouvoir l'investissement responsable

2 Agir de manière à maîtriser son impact environnemental



3 Contribuer au progrès social

4 Agir dans le respect des règles de bonne gouvernance



La CDC insiste sur le caractère participatif de la démarche adoptée. C'est pourquoi les objectifs associés à chaque engagement sont considérés comme des principes à intégrer par l'ensemble des parties prenantes au niveau de leurs activités. L'ambition étant que chacun soit à la fois acteur et ambassadeur de l'engagement RSE.



LES 4 PILIERS DE LA DÉMARCHE RSE



PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

Parce que la CDC est un investisseur responsable et un acteur incontournable dans le soutien de l'économie tunisienne, elle s'engage à :

- Être un investisseur de long terme au service d'une croissance économique durable
- Soutenir les initiatives et les engagements nationaux en faveur d'un investissement responsable
- Accompagner la réalisation de performances aussi bien financières qu'extra financières dans ses investissements.



AGIR DE MANIÈRE À MAÎTRISER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Parce que la CDC est convaincue de la nécessité de créer de la valeur durablement en minimisant ses impacts environnementaux, elle s'engage à :

- Limiter l'impact environnemental lié à son activité en visant à instaurer la politique « Zéro papier », à maîtriser les consommations d'énergie et d'eau, à favoriser la gestion des déchets ainsi qu'à privilégier les sources d'énergie renouvelables notamment les achats verts
- Etre un partenaire stratégique des investissements en faveur de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques
- Œuvrer pour « décarboner » le portefeuille de la CDC vers un équilibre climatique et écologique
- S'assurer de la maîtrise des impacts environnementaux des projets.



CONTRIBUER AU PROGRÈS SOCIAL

Parce que la CDC cherche à valoriser son capital humain et à améliorer le climat social, elle s'engage à :

- Offrir un environnement favorable au travail collaboratif et à l'engagement de son personnel
- Favoriser l'égalité des genres et bannir toutes formes de discrimination dans le traitement professionnel à tous les niveaux
- Inciter les entreprises dans lesquelles elle investit à garantir un climat social favorable pour le développement de leur personnel
- Soutenir les investissements à fort impact social et professionnel notamment dans les zones de développement régional (ZDR)
- Accompagner les programmes favorisant l'intégration des populations vulnérables dans l'écosystème.



AGIR DANS LE RESPECT DES RÉGLES DE BONNE GOUVERNANCE

Parce que la CDC est convaincue que sa politique de gouvernance est un facteur-clé de succès, de crédibilité et de durabilité, elle s'engage à :

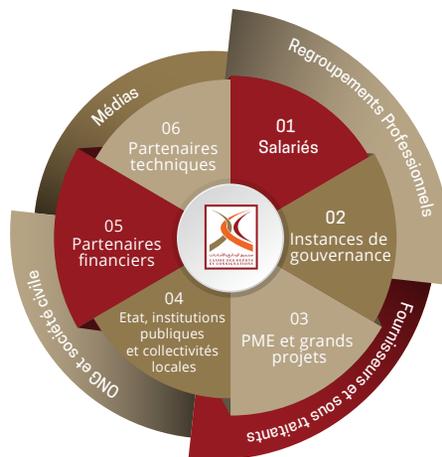
- Respecter les lois et les conventions régissant son activité
- œuvrer pour la prévention de toute forme de corruption, dans le respect des mesures de lutte anti-blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau de ses investissements
- Promouvoir la transparence de son activité d'investisseur, notamment en mesurant et communiquant sur l'impact économique, environnemental et social de ses investissements
- Adopter et appliquer les meilleures pratiques de gouvernance en mettant en place les mesures de contrôle adéquates garantissant une transparence ainsi qu'une indépendance au niveau de ses investissements
- Respecter les règles de concurrence loyale et exclure toute forme de favoritisme au niveau de ses actions.



UNE INSTITUTION OUVERTE À SES PARTIES PRENANTES



La mise en œuvre de la démarche RSE de la CDC s'appuie sur un dialogue permanent avec ses parties prenantes qui sont principalement : les salariés, les instances de gouvernance, les PME, l'Etat, les institutions publiques et les collectivités locales, les partenaires financiers, les partenaires techniques, les fournisseurs, la société civile ainsi que les médias, etc.



La CDC considère qu'il est fort essentiel de consulter régulièrement les parties prenantes, internes et externes pour comprendre leurs principales attentes et préoccupations en y répondant par des actions appropriées lorsque les enjeux convergent et ce, dans une logique d'amélioration continue et de sensibilisation pour l'adoption de la démarche RSE.





 + 216 71 905 999

 + 216 71 908 213

 cdc@cdc.tn

 www.cdc.tn